

Dans le cadre de l'arrêté ci-dessous :

Arrêté préfectoral tir de nuit sanglier Haut-Rhin 2025

L'arrêté préfectoral autorisant le tir de nuit de l'espèce sanglier dans le Haut-Rhin pour la campagne 2024-2025 est en vigueur. Cet arrêté permet le tir de nuit durant la période de chasse qui s'étend du 15 avril 2024 au 1er février 2025. De plus, il autorise la destruction par des tirs de jour et de nuit en tant que de besoin dans le cadre de la prévention des dégâts, valable jusqu'au 14 avril 2025.

Pour résumer, les points clés de cet arrêté sont :

- **Période de chasse** : 15 avril 2024 au 1er février 2025
- **Destruction autorisée** : Tirs de jour et de nuit pour la prévention des dégâts jusqu'au 14 avril 2025

Ces dispositions sont mises en place pour réguler la population de sangliers et prévenir les dommages causés par cette espèce.

Je souhaite déclarer ci desous dans un premier les personnes habilitées à sortir sur le lot 1 Kunheim :

Délégation de destruction à tir des espèces d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts Périodes en 2024 14 AVRIL 2025

N°	NOM / Prénom	Adresse	CP - COMMUNE
1	REMOND Ludovic	9 GRAND RUE	68320 URSCHENHEIM
2	BENTZ Eric	26 rue du 1er bat aillon de choc	68320 Durrenentzen
3	PAGENSTERT Kerstin	Uffhauser Str 52	79115 Freiburg im Breisgau
4			

Plan de situation des points d'affût en hauteur :

